



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 mars 2023
Convocation du : 24 mars 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le trente mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Catherine DE PARIS, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Sophie TANGHE, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT-EL-HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Jean-Jacques DERUYTER, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Jean-Michel MONPAYS, Martine COBBAERT, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Laurent DERONNE, Jean-Louis MERTEN, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Dominique BAILLEUL

DE23.033

ADMINISTRATION MUNICIPALE
CONTRAT DE VILLE
PROGRAMMATION 2023

Autorisation - Approbation



La politique de la Ville vise à réinsérer durablement dans la ville les habitants des quartiers en difficultés. Afin de répondre à cette préoccupation, de nombreux dispositifs ont été mis en place depuis plusieurs années.

Considérant que l'article 6 de la loi N°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit le nouveau cadre contractuel.

Considérant que la circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2023 et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des Contrats de Ville en rappellent les principes structurants :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques ;
- un contrat mobilisant l'ensemble des partenaires concernés sur le territoire de l'intercommunalité ;
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'État et des collectivités territoriales ;
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

La Ville participe dans le cadre de ses compétences à la mise en œuvre du Contrat de Ville dans la proximité. Elle soutient dans le cadre d'un appel à projet annuel les acteurs souhaitant s'engager dans les quartiers prioritaires, avec les habitants, et dont les actions répondent aux orientations stratégiques de la programmation.

Il s'agit, à travers des projets portés par des acteurs associatifs ou services municipaux, de renforcer sur des territoires fragiles, l'action des politiques publiques et ainsi réduire les écarts entre les quartiers de la Ville. Les projets retenus répondent aux axes stratégiques définis dans le Contrat de Ville métropolitain et interviennent donc sur des champs variés comme l'emploi, l'accès aux soins, la santé...

Plus particulièrement, la crise sanitaire économique et sociale actuelle amène à apporter une attention particulière aux priorités suivantes pour l'appel à projet 2023 du contrat de ville : économie/emploi, éducation, santé, cadre de vie, numérique, éléments transversaux (égalité femme-homme et implication des jeunes).

Ainsi, le Contrat de Ville, par la mise en œuvre d'un appel à projet, permet l'émergence et le soutien des projets au service des habitants des quartiers politique de la Ville dans une logique d'innovation sociale.

Les dossiers de demandes de subventions déposés au titre de l'appel à projets 2023 ont fait l'objet d'une instruction partagée entre les services de la Ville mais également entre l'ensemble des financeurs du Contrat de Ville (État, Département, Région, Métropole Européenne de Lille), permettant d'échanger sur la pertinence des actions présentées (en lien avec le champ de chaque entité). Pour chaque action reconduite, le bilan, déposé sur la plateforme, a fait l'objet d'une attention particulière notamment sur les indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Cette démarche collégiale a permis la formulation d'un avis consolidé sur les dossiers, en appui des arbitrages qui ont été pris par la Municipalité. A ce titre, 19 dossiers ont été retenus, 6 nouvelles actions, 13 actions reconduites.

Concernant les nouvelles actions, trois d'entre elles s'adressent aux jeunes (sport, sexualité et augmentation de l'amplitude horaire d'accueil). Deux actions portent la thématique du développement économique et de l'insertion professionnelle, la dernière propose un accompagnement des habitants sur le volet prévention santé.

A l'issue de l'instruction, ces projets sont proposés à l'examen de ce Conseil Municipal pour un montant total de subventions envisagées de 120 342 € (annexe) dont 46 038€ au titre Dispositif de Réussite Éducative porté par la Caisse des Écoles. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'État et les autres financeurs ainsi qu'à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des actions par les différentes maîtrises d'ouvrage
- d'approuver le soutien des projets présentés au titre de la programmation 2023 du Contrat de Ville, notamment la fixation du montant des subventions à verser aux porteurs de projets retenus, comme exposé dans le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions
- d'autoriser le versement, en temps utile, de ces subventions aux porteurs de projets concernés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Dominique BAILLEUL
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HOESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille

PROGRAMMATION 2023

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le



ID : 059-215900176-20230330-DE23033-DE

Objectifs CV	Porteur du projet	Intitulé de l'action	Coût total de l'action	Action nouvelle	Etat PV		
					Ville PV	Bailleurs	
Programmation inter							
Développement économique et Emploi - Soutenir l'insertion professionnelle des personnes en décrochage : femmes, jeunes de 13 à 25 ans et personnes durablement privées d'emploi	La cravate solidaire	Coup de pouce vers l'emploi	373 790 €	x	26 000 €	2 500 €	
	Conseil recherche ingénierie – Formation pour l'égalité Femmes-Hommes	« Des elles pour l'emploi »	24 000 €	x	12 000 €	2 000 €	
Habitat et logement	Interfaces	Médiation sociale et énergie & accès aux droits	164 000 €		52 000 €	3 000 €	
Prévention santé/Bien être psychologique	Santelys association	Prévention et éducation santé	28 913 €	X	11 968 €	704 €	
Programmation c							
	AJONCS	TFPB	18 000 €		6 000 €	6 000 €	6 000 €
Prévention de la délinquance	CIDFF	Médiation juridique et administrative	17 012 €		6 000 €	6 000 €	
Cadre de vie – Ré-appropriation de l'espace public	Club de loisirs Léo Lagrange	Jardiniers et artistes	14 000 €		7 000 €	7 000 €	
Éducation jeunesse – Autre projet	Union régionale sportive Léo Lagrange Hauts de France	Flex Sport	35 150 €	x	20 000 €	5 000 €	
	Centre Social Salengro	Yes We Fab	56 480 €		24 000 €	6 000 €	
Lutte contre l'illettrisme		Alphabétisation, un tremplin vers le DILF	20 000 €		10 000 €	10 000 €	
Développement durable	Centre Social des 4 saisons	Nature en Ville	24 512 €		9 600 €	9 600 €	
Culture		Culture jeunesse	13 891 €		2 500 €	2 500 €	
		Parlons sexo	2 164 €	x	1 500 €	500 €	
Éducation jeunesse – Autre projet		OVVV	49 789 €		8 500 €	8 500 €	
		Sport et bien être	13 779 €		6 000 €	2 000 €	
Éducation Jeunesse – Lutte contre le décrochage scolaire / Mentorat / Parrainage	Caisse des Écoles d'Armentières	Le lien social et familial par le jeu	12 504 €		2 000 €	2 000 €	
		Accueil jeunesse du samedi	5 215 €	X	3 000 €	1 000 €	
Éducation jeunesse – Autre projet	Caisse des Écoles d'Armentières	Dispositif de réussite Éducative	33 073 €		11 345 €	8 878 €	
		Ingénierie	152 370 €		108 350 €	37 160 €	
TOTAL :			1 058 642 €		327 763 €	120 342 €	6 000 €

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le



ID : 059-215900176-20230330-DE23033-DE



Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le



ID : 059-215900176-20230330-DE23033-DE

Département	Ville droit commun	Etat droit commun	fond propre	Pole Emploi	Région droit commun	CAF	Fond propre	Autres villes	MEL	REACT	ASP
communale et Métropolitaine											
26 000 €		59 000 €			15 500 €		164 050 €	8 500 €	12 500 €		17 500 €
								6 000 €	4 000 €		
		45 000 €						59 000 €	5 000 €		
		2 000 €			11 953 €			2 288 €			
communale – Armentières											
512 €	4 000 €	500 €									
				3 300 €	1 450 €		5 400 €				
							970 €			25 510 €	
	1 370 €	390 €				3 552 €					
3 160 €	3 732 €	508 €				1 031 €	460 €				
	86 €	78 €									
22 910 €	9 723 €	156 €									
	5 779 €										
	6 871 €	449 €				1 184 €					
	58 €						1 157 €				
						1 300 €	11 550 €				
							6 860 €				
52 582 €	31 619 €	108 081 €	0 €	3 300 €	28 903 €	7 067 €	190 447 €	75 788 €	21 500 €	25 510 €	17 500 €

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le



ID : 059-215900176-20230330-DE23033-DE

